



AU COEUR DES PEUPLES
VOYAGES AUTHENTIQUES ET SOLIDAIRES

PARTAGE

SOLIDARITE



VOYAGES



SÉJOURS ÉQUITABLES ET SOLIDAIRES

BROCHURE 2016

INDIVIDUEL, GROUPE ET VOYAGE À LA CARTE

www.acdpvoyages.com

Authenticité



ÉCHANGE





« Prendre le temps de la rencontre ; Entre authenticité et partage »

Durant des séjours humanitaires, réalisés dans des régions reculées, j'ai pu vivre au plus près des habitants, partageant leur quotidien dans la simplicité et la générosité. Ces échanges privilégiés, d'une grande richesse, m'ont ému, marqué et m'ont amené à une plus grande ouverture d'esprit et de cœur. C'est donc instinctivement que j'ai eu envie d'apporter à ces populations ma contribution quant à la préservation de leur authenticité.

Je peux dire aujourd'hui que ces périples ont profondément changé ma vision du voyage.
Pourquoi ne changeraient-ils pas la vôtre ?

Au Cœur Des Peuples a pour but de vous amener à connaître ce type d'expériences extraordinaires, basées sur la rencontre humaine et le partage, cette façon de voyager autrement, loin d'un tourisme classique, dans le respect de l'environnement, du patrimoine et des cultures.

Cette idée de créer une association de tourisme solidaire a été un défi de taille qui a pu être réalisé grâce à la rencontre de personnes formidables, animées par le même désir. C'est parce qu'elles ont cru au projet et ont mis tout en œuvre pour m'aider à concrétiser ce challenge que nous pouvons aujourd'hui vous ouvrir les portes d'un « voyager autrement » et vous transporter vers d'incroyables aventures...

Alors... Vous embarquez avec nous ?

Brigitte RUIZ
Co Fondatrice et Présidente
Au Cœur Des Peuples

Sommaire

Voyager Au Cœur Des peuples	p 3
L'esprit de nos voyages	p 4
Nos engagements	p 5
Nos séjours	p 7
Conditions de ventes	p 13
Bulletin d'inscription	p 16



VOYAGER AU CŒUR DES PEUPLES ...

... ET SI L'ON OUVRAIT VOTRE IDÉE DU VOYAGE !

Comment découvrir un pays au plus profond de ce qu'il est sans une véritable immersion avec celles et ceux qui le font vivre au quotidien ? Au Cœur Des Peuples se donne pour mission de réinventer la relation entre le voyageur et le pays visité, en repensant le lien à établir avec les populations, sa culture et son environnement.

TERRES NOUVELLES, PAYSAGES INEXPLORÉS...

Le Maroc, terre où le sens de l'hospitalité n'est plus à présenter, est une destination très en vue pour nous français. Pourtant beaucoup s'arrête aux limites des lieux les plus courtisés et bien souvent dénaturés...

Nous vous proposons de découvrir ces terres à travers les savoir-faire et le quotidien de villageois vivant reculés de toute agitation touristique.

QUAND LES RELATIONS NE SONT QUE PARTAGE...

Le tourisme solidaire se veut être un tourisme respectueux tant de la population qui vous accueille que de sa culture et de son environnement. Vous serez accompagnés de membres de l'association et de guides marocains professionnels, véritables médiateurs entre vous et les habitants. Ils seront les garants des valeurs de respect, de tolérance, cher à Au Cœur Des Peuples, tout en veillant à l'implication de chacun dans la relation de partage.

AU-DELÀ D'UN VOYAGE, UN PAYS VALORISÉ...

Vos séjours auront une retombée économique directe sur les régions visitées. 6% du prix de votre circuit aidera le financement de projets de développement précis, valorisant ainsi leur condition de vie et leur accès à l'éducation.

Mais bien au-delà, votre venue aura un effet valorisant sur les savoir-faire traditionnels et sur la condition des femmes.

Notre première destination : Le MAROC.

Nous nous engageons à vous faire découvrir ce pays et en particulier la région Souss Massa Drâa, en favorisant convivialité, échange et tout ce dont il est nécessaire au bon déroulement de votre séjour.

Nous vous demandons simplement d'ouvrir vos yeux et votre cœur afin de prendre le temps de la rencontre, pour partager les instants simples mais précieux que vous offriront les 5 circuits proposés dans ce catalogue.



En 2016, une nouvelle destination !

Une nouvelle destination solidaire va s'ouvrir à vous dès le premier trimestre 2016.

C'est à Madagascar, l'île rouge, bien connue pour la beauté de ses paysages et l'hospitalité si singulière de ses habitants que nous vous proposons de vivre une expérience humaine riche et haute en couleur.

Nous vous attendons, soyez les bienvenus !



...UN TOURISME RESPONSABLE, SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE



Des voyages accessibles à tous, en petits groupes de 4 à 8 personnes.

Que ce soit en famille ou entre amis, chaque voyageur trouvera de quoi satisfaire ses envies d'ailleurs, ses besoins de rencontres ou ses désirs de détente.

Tous nos circuits répondront à vos attentes !

LES VILLAGES ET LES FAMILLES D'ACCUEIL

Tous les villages qui vous accueilleront, sur chaque circuit, ont été choisis en étroite collaboration avec nos guides locaux. Natifs des régions que nous vous proposons de découvrir, leur connaissance du territoire et des habitants leur confère un regard avisé, permettant ainsi une sélection de villages répondants au plus près de nos critères de choix. L'esprit « Au Cœur Des Peuples » est de vouloir favoriser des rencontres conviviales avec la population, en mettant tout en œuvre pour préserver des rencontres tout en authenticité.

Pour ce faire, les villages que vous découvrirez sont isolés, loin des chemins touristiques, et nécessitant une très bonne connaissance de la région pour s'y aventurer. Ils vous offriront ainsi un environnement naturel remarquable, un patrimoine culturel et des traditions artisanales préservés.

Pour que votre immersion au sein des villages soit complète, vous serez hébergés dans les maisons des familles d'accueil volontaires tels qu'elles y habitent. Aucun aménagement n'est mis en place pour votre visite afin de vous faire vivre leur quotidien en tout authenticité.

C'est pourquoi le confort sera simple, loin de ce que vous connaissez chez vous. Cela nécessitera donc une réelle adaptation de votre part.

Ceci étant, toutes les qualités d'hygiène seront respectées.

NOS GUIDES ET ACCOMPAGNEURS

L'esprit « Au Cœur Des Peuples » c'est aussi vous garantir un accompagnement de qualité. Pour chaque séjour, un accompagnateur d'Au Cœur Des Peuples, vous accueillera dès votre arrivée à l'aéroport et vous accompagnera tout au long de votre circuit. Sa mission est de veiller au bon déroulement de votre séjour et de garantir ainsi l'esprit souhaité par notre association.

Les guides, au-delà d'être locaux, sont également des professionnels dans ce domaine. Ils ont été choisis pour leur grande expérience du terrain, connaissant parfaitement la région, les villages ainsi que les familles qui vous hébergeront.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

« Au Cœur Des Peuples » finance des projets de développement proposés par les habitants des villages où les séjours sont établis.

Chaque voyage effectué (hors aérien) génère un reversement de 6 % à une association locale porteuse du projet retenu.

L'avancée du projet est suivi par une personne accréditée par Au Cœur Des Peuples, qualifiée pour gérer et contrôler les travaux.

Les projets retenus concernent la réhabilitation d'un patrimoine bâti tel qu'un grenier collectif, le développement de la permaculture et le financement de puits et de panneaux solaires.



NOS ENGAGEMENTS

RESPECT

Au Cœur Des Peuples se veut juste dans toutes ses collaborations.

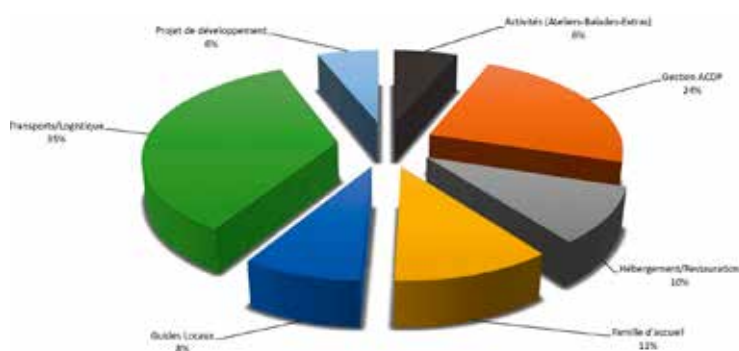
C'est pourquoi nous nous engageons à respecter et rémunérer équitablement tous nos partenaires locaux et nous ne prenons aucun engagement sans leur approbation au préalable.

TRANSPARENCE

Pour faire valoir la transparence tel qu'il se doit, Au Cœur Des Peuples tient rendre compte, à ses membres et adhérents, de la gestion de ses activités et de leur suivi.

Ainsi un suivi régulier sera fait sur l'investissement des 6% prélevés et reversés.

RÉPARTITION PAR POSTE DU PRIX MOYEN D'UN SÉJOUR



NOS SÉJOURS

LE MAROC : DESTINATION SOLIDAIRE PAR EXCELLENCE



Avant d'être la première destination solidaire au monde, le Maroc est avant tout l'une des destinations préférées des français et des européens.

En effet, malgré les heures de vols minimes, le dépaysement y est total. De plus le soleil et la chaleur sont au rendez-vous.

Pour autant, les séjours d'Au Cœur Des Peuples veulent aussi se démarquer en proposant de découvrir une région méconnue du Maroc : **la région Souss Massa Drâa** (Anti-Atlas). C'est tout naturellement que cette région s'est imposée par son attractivité dont toutes les activités de nos séjours dépendent :

- Diversité de paysages très important (palmeraie, oasis, désert, montagne...)
- Fort potentiel artisanal (poterie, tissage de tapis, ébénisterie, vannerie, cordonnerie...)
- Grandes variétés de productions agricoles et produits du terroir (olives, dattes argan, safran, rose, grenade, amandes, henné...)



LES ACTIVITÉS DE VOTRE SÉJOUR

Ces séjours prennent en compte les événements de la vie du village (marchés, cérémonies, fêtes, activités des coopératives, calendrier des cultures typiques du terroir tels que le safran, les roses, les dattes, les olives...) et combinent pour la plupart :

- La participation à la vie quotidienne des familles d'accueil (cuisine, soins aux animaux, travail aux champs, faire le pain ou le beurre, tissage de tapis, ...) ainsi que le partage des repas.



- Des activités diverses dans le village : aller chercher de l'eau, ramasser des plantes pour les teintures, ramasser la terre pour la poterie ou le bois de palmiers pour la sculpture lors de petites randonnées.
- Visite des villages d'accueil et des villages alentours ainsi que les sites remarquables, à pieds ou à dos d'âne à la rencontre d'un environnement, d'une culture et des habitants.
- Participation à des ateliers originaux aux techniques ancestrales auprès d'artisans compétents (confection d'objets en sacs plastiques recyclés, cordonnerie, poterie, broderie, menuiserie, vannerie,...).



- Visite de souks riches en couleurs et en odeurs, visite de musées ou de coopératives... Et lorsque l'occasion se présente, participation aux cérémonies et fêtes traditionnelles...

LES VISITES DE COOPÉRATIVES

La visite de quelques coopératives est prévue au programme de nos séjours. Ces coopératives, sélectionnées pour leur savoir-faire typiquement féminin, permettent de découvrir tout en participant, à la fabrication manuelle de semoule, d'encens, d'épices, de tapis berbères ou de tente nomades, ou encore la confection de pâtisseries marocaines.



LES ATELIERS D'ARTISANAT

Durant les séjours, nous proposons de découvrir la culture du pays à travers des ateliers d'artisanat tels que la cordonnerie, l'ébénisterie, la vannerie, la poterie, la sculpture sur bois, ou encore l'apprentissage du torchis et de la calligraphie, réalisés avec des artisans traditionnels, dans leurs ateliers.

Ces ateliers se déroulent sur une demie journée, à l'issue de laquelle le voyageur repartira avec sa propre création (babouches en sacs plastiques recyclés, kasbahs sculptées sur du bois, chapeaux ou paniers en feuilles de palmiers et roseaux, de petites poteries du type cendrier ou bol), facilement transportable dans une valise.



LES EXCURSIONS

Nous évitons les excursions sur les grands sites touristiques et privilégions des lieux moins fréquentés, mais non moins magnifiques, situés dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres des villages d'accueil. Nous privilégions autant que possible les déplacements doux, tels que la marche à pied, le transport à dos d'âne ou de dromadaire quand les conditions le permettent et pour des distances relativement courtes.

Le 4x4 ou le minibus sont utilisés uniquement pour les transferts entre l'aéroport et les villages d'accueil ou les déplacements de longue distance.



NOS SÉJOURS, EN GROUPE OU À LA CARTE...



... UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE !

Brigitte, Sabine, Clémence, Fabien, Pauline et Manon, se chargeront de satisfaire au mieux vos attentes et sauront vous orienter vers le choix de la formule qui vous correspond le mieux.

Que ce soit en groupe ou à deux, nous trouverons toujours pour vous un voyage qui vous ressemble !

VOYAGEZ À LA CARTE

Vous êtes un couple, une famille, une entreprise ou un groupe d'amis, et vous souhaitez réaliser un **voyage solidaire**.

Toute l'équipe d'Au Cœur Des Peuples se met à votre disposition pour vous construire un voyage dans le respect des critères du tourisme équitable et solidaire et selon vos centres d'intérêt.

De l'idée jusqu'à la réalisation du voyage, nous vous accompagnons en vous proposant la meilleure offre de séjours.

Au Cœur Des Peuples s'occupe de toute l'organisation logistique dans le pays d'accueil où nos séjours sont implantés.

Les avantages des séjours à la carte :

- Possibilité de choisir les dates de voyage et les villages à votre convenance.
- Un voyage à votre rythme et en fonction de votre budget.
- L'assistance d'Au Cœur Des Peuples durant la préparation de votre projet de voyage.

VOYAGEZ EN GROUPE

Si vous avez un projet de groupe constitué de 4 à 8 personnes (Comité d'Entreprise, familles, groupe d'amis...), des circuits et dates supplémentaires peuvent être étudiés.

N'hésitez pas à nous consulter !

NOS GUIDES PROFESSIONNELS AU MAROC



Aziz, Abdélah, Rédouane et Morad, sont tous des guides professionnels.

Chacun à une connaissance profonde du territoire où ils vous guideront.

Ils vous accompagneront tout au long de votre séjour et veilleront à son bon déroulement.

Nos guides sont le lien entre vous, les familles d'accueil et les artisans, ils se feront également un plaisir de vous servir d'interprète, même lors de vos négociations dans les souks !



MAROC



DU POTIER AU GRENIER À partir de 595 € (hors aérien)

Période : de mars à juin et de septembre à octobre

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

C'est au cœur de villages berbères isolés, au pied du Massif du Siroua dans l'Anti Atlas que vous passerez ce séjour. Située dans la vallée du Draâ, cette magnifique région très préservée, offre un patrimoine extraordinaire que nous vous proposons de découvrir.

Cette immersion au sein de familles berbères aux conditions de vie modestes sera l'occasion de découvrir coutumes et traditions ancestrales.

Tout au long de votre séjour, activités, ateliers et excursions vous feront apprécier ce que cette région a à vous offrir.

La convivialité caractérisera votre séjour grâce à l'hospitalité chaleureuse de vos hôtes.

Vous aimerez

- Découvrir un Maroc inédit, où la vie dans les villages est restée authentique.
- Partager le quotidien des familles et participer à des activités traditionnelles.
- Randonner dans de magnifiques sites très peu fréquentés.
- Déjeuner au souk dans une ambiance colorée et chaleureuse.
- Participer à un atelier d'artisanat et fabriquer vous-même babouches, sacoche, ceinture... en sacs plastiques recyclés ou apprendre la calligraphie Amazigh.
- Visiter un patrimoine hors du commun perché à flanc de montagne.
- Vous initiez à la pâtisserie marocaine.

Calendrier des départs :

2016					
MCTALI2016/1	MCTALI2016/2	MCTALI2016/3	MCTALI2016/4	MCTALI2016/5	MCTALI2016/6
du 19 au 26/03	du 30 au 07/05	du 21 au 28/05	du 11 au 18/06	du 24/01 au 01/10	du 15 au 22/10

Vous trouverez le programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.



AU COEUR DU PAYS SAFRAN

À partir de 595 € (hors aérien)

Période : d'avril à juin et de septembre à octobre

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, culture, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

Ce séjour vous propose une immersion au sein de la région où se cultive le safran, l'or rouge du Maroc. Situées en plein coeur du Massif du Siroua, dans l'Anti Atlas, des familles vous accueilleront pour vous faire découvrir un mode de vie simple et authentique.

Dans le respect de leur culture et de leur environnement, vos hôtes vous initieront à leurs savoir-faire traditionnels tel que le tissage de tapis, faire le pain, un tajine ou un bon thé à base de safran, cueilli avec vous selon la saison.

La quiétude des lieux et l'accueil chaleureux des familles, enchanteront d'autant plus votre séjour.

Vous aimerez

- Les villages berbères accrochés aux flancs des montagnes, loin des tumultes de la ville.
- Partager des moments de convivialité avec les habitants des villages et découvrir avec eux des activités traditionnelles comme le tissage de tapis, la fabrication de teintures naturelles, la poterie ainsi que la confection du pain...
- Vous balader à pied et à dos d'âne de village en village et profiter de la beauté des paysages.
- Apprécier l'ambiance conviviale d'un souk de montagne et y découvrir les produits locaux.
- Participer à un atelier d'artisanat pour fabriquer babouches, sacoche ou ceinture en sacs plastiques recyclés ou vous initiez à la calligraphie Amazigh.
- Récolter le safran avec les villageois (selon la saison).

Calendrier des départs :

2016

MCTALA2016/1	MCTALA2016/2	MCTALA2016/3	MCTALA2016/4	MCTALA2016/5
du 16 au 23/04	du 14 au 21/05	du 04 au 11/06	du 03 au 10/09	du 22/ au 29/10

Vous trouverez le programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.



MAROC



AU COEUR DE LA PALMERAIE

À partir de 620 € (hors aérien)

Période : de mars à juin et de septembre à novembre

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

Ce séjour vous propose des rencontres et des échanges dans les villages berbères de la vallée du Drâa et des montagnes de l'Anti-Atlas. Cette région préservée, située dans le grand sud du Maroc, est riche de trésors culturels et naturels.

Tout au long de votre séjour, vous vivrez chez des familles berbères soucieuses de vous faire découvrir leurs modes de vie, leurs traditions et leurs coutumes.

Vous découvrirez la vie au cœur d'une palmeraie au travers d'un Maroc authentique et d'un accompagnement de qualité.

Votre groupe restreint ainsi que l'accueil extraordinaire des villageois favoriseront la convivialité et les échanges lors de votre séjour.

Vous aimerez

- Découvrir le Maroc hors des sentiers battus, et vous rendre dans des douars (villages) accueillis et hébergés par des habitants qui vous feront aimer leur pays.
- Participer à des ateliers consacrés à l'artisanat local (menuiserie, vannerie, ...).
- Vous balader à pied ou à dos d'âne sous les palmiers et les dattiers de la vallée du Drâa.
- Visiter le souk et profiter des produits biologiques et de l'ambiance chaleureuse qui s'en dégage.
- Participer à la préparation des repas traditionnels chez les familles (couscous, tajines).

Calendrier des départs :

2016

MCTAM2016/1	MCTAM2016/2	MCTAM2016/3	MCTAM2016/4	MCTAM2016/5	MCTAM2016/6	MCTAM2016/7
du 05 au 12/03	du 02 au 09/04	du 07 au 14/05	du 28/05 au 04/06	du 10 au 17/09	du 01 au 08/10	du 05 au 12/11

Vous trouverez le programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.



MAROC



DES PALMERAIES AUX ROSERAIES

À partir de 595 € (hors aérien)

Période : de mars à juin et de septembre à novembre

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, nature, culture, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

Ce séjour vous propose une immersion dans de magnifiques palmeraies, dont une des rares au Maroc à être encore habitée et cultivée.

Située à quelques kilomètres d'Ouarzazate, cette région regorge de trésors culturels et de sites naturels remarquables à découvrir lors des balades que nous vous proposons. Ainsi, il vous sera offert de voir de nombreuses Kasbahs dont certaines, réhabilitées, se visitent.

Un des points forts de ce séjour sera la découverte de la Vallée des Roses hors des sentiers battus.

Si la période est propice, vous aurez la chance de vivre une récolte au coeur d'une oliveraie ou d'une roseraie.

Vous aimerez

- Découvrir les trésors de cette magnifique région.
- Participer à des ateliers de poterie ou de broderie, prendre un cours de pâtisserie marocaine ou s'initier au tadelakt.
- Vous balader à pied, à vélo ou à dos de dromadaire dans la palmeraie et randonner dans les gorges de la Vallée des Roses.
- Visiter le souk et déjeuner sur place.
- Participer à la récolte des produits du terroir avec les villageois (selon la période).
- Visiter de célèbres kasbahs.

Calendrier des départs :

2016

MCSK2016/1	MCSK2016/2	MCSK2016/3	MCSK2016/4	MCSK2016/5	MCSK2016/6	MCSK2016/7
du 05 au 12/03	du 02 au 09/04	du 07 au 14/05	du 28/04 au 04/05	du 10 au 17/09	du 01 au 08/10	du 05 au 12/11

Vous trouverez le programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.



MAROC



ENTRE DUNES ET OASIS

À partir de 735 € (hors aérien)

Période : de novembre à mars

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, découverte, culture, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

Ce séjour à M'Hamid, village situé aux confins de la vallée du Drâa, vous ouvrira à la vie nomade à travers dunes et oasis.

Vous partirez à la découverte du désert lors d'une méharée chamelière ou vous vivrez au rythme de la vie nomade et de ses traditions fortement ancrées.

Vous apprécierez aussi de vivre au cœur de l'oasis en partageant le quotidien d'une famille.

Ainsi vous appréhenderiez comment l'eau, ressource rare et précieuse, est au centre des préoccupations journalières.

Ce circuit vous offrira une expérience unique.

Vous aimerez

- Découvrir le désert en méharée chamelière.
- Installer votre bivouac et réaliser un pain de sable.
- Partager un repas avec une famille de nomades.
- Vivre un coucher de soleil dans les dunes du Sahara.
- Participer à la fabrication manuelle de produits artisanaux comme la semoule de couscous, l'encens, les épices ou la confection de tentes nomades.
- Vous balader à pied et à dos d'âne dans la palmeraie pour découvrir la richesse du patrimoine.
- L'ambiance conviviale du souk à l'heure du déjeuner.

Calendrier des départs :

2016							
MCMH2016/1	MCMH2016/2	MCMH2016/3	MCSMH016/4	MCMH2016/5	MCMH2016/6	MCMH2016/7	MCMH2016/8
du 16 au 23/01	du 23 au 30/01	du 06 au 13/02	du 13 au 20/02	du 27/02 au 05/03	du 12 au 19/11	du 26/11 au 03/12	du 10/12 au 17/12

Programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.



MADAGASCAR



GASY ET VAZAHA

À partir de 1 595 € (hors aérien)

Période : de novembre à mars

Durée : 8 jours

Type : immersion, artisanat, découverte, culture, randonnée facile

Public : tout public – enfant à partir de 7 ans

Individuel et Groupe (de 4 à 8 personnes)



Résumé du séjour

Ce séjour vous propose une immersion dans la culture malgache de l'île rouge.

Depuis la capitale, Antananarivo, jusqu'à Tuléar, au sud-ouest, vous découvrirez des facettes très différentes de ce pays magnifique, où ses habitants, d'une véritable gentillesse et d'une grande hospitalité, vous accueilleront pour vous faire apprécier leur culture si particulière.

Vous traverserez le pays, des hauts plateaux, où les paysages sont d'une incroyable beauté, jusqu'aux rives de l'océan indien, à la rencontre d'un peuple au mode de vie resté très authentique. Vous reprendrez la route pour le pays Betsileo et rejoindrez enfin le bord de mer, côté canal du Mozambique pour profiter des plaisirs nautiques, ou vous livrer aux douceurs du farniente.

Vous aimerez

- Le partage avec les familles malgaches qui vous accueilleront avec leur sourire et leur générosité.
- Vous balader à pied, en charrette à zébu ou en train, pour découvrir des paysages grandioses.
- Naviguer sur le canal des Pangalanes et dormir au cœur d'un village de pêcheurs.
- Apprécier l'ambiance conviviale des marchés colorés et profiter des produits locaux.
- Tremper les pieds dans les rizières pour partager le travail quotidien des malgaches.
- Profiter des joies de la mer et pourquoi pas observer les baleines (selon la saison).

Calendrier des départs :

2016						
MCMH2016/1	MCMH2016/2	MCMH2016/3	MCSMH016/4	MCMH2016/5	MCMH2016/6	MCMH2016/7
du 07 au 24/05	du 04 au 21/06	du 09 au 26/07	du 06 au 23/08	du 03 au 20/09	du 01 au 18/10	du 22/10 au 08/11

Programme complet de ce séjour sur www.acdpvoyages.com ou par courriel, sur demande.

CONDITIONS DE VENTES

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

L'association Au Cœur Des Peuples, dans le cadre de son obtention d'un agrément de tourisme « Opérateurs de Voyages et de Séjours », délivré par ATOUT FRANCE, peut assurer la réservation et la vente de tous types de séjours, voyages ou autres prestations de loisirs et d'accueil.

Numéro d'immatriculation : IMo 33140009

Responsabilité Civile Professionnelle : RCP MAIF 3821902M

Garantie Financière : UNAT - 8, rue César Franck 75015 PARIS

L'inscription à l'un de nos séjours ou circuits implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

RESPONSABILITÉ

Au Cœur Des Peuples ne pourra pas être tenu responsable des retards et autres changements concernant les vols aériens, de la perte ou le vol des billets d'avion, du défaut de présentation des documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (passeport, visa, vaccination) au poste de police, douanes ou enregistrement.

La non-présentation au rendez-vous, le défaut d'enregistrement au lieu de départ prévu sera considéré comme une annulation, quelles qu'en soient les raisons (préacheminement retardé, météo, trafic routier chargé). Il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Il appartient à chaque participant de vérifier avant son inscription, en fonction de sa situation personnelle ou de sa nationalité, qu'il est en possession du passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité qui sera utilisé pour le voyage ainsi que toutes autres formalités (ESTA, visa, etc...) requises pour entrer dans les pays du voyage. Pour les participants étrangers, vérifier auprès des ambassades les formalités à accomplir.

Au Cœur Des Peuples ne pourra pas être tenu responsable des conséquences de tout incident ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers (guerre, troubles politiques, grèves extérieures à Au Cœur Des Peuples, émeutes étrangères à Au Cœur Des Peuples, incidents techniques ou administratifs extérieurs, retards y compris de la Poste pour l'envoi des billets, passeports, pannes, perte ou vol des bagages, encombrement de l'espace aérien, intempéries, catastrophes naturelles).

Au Cœur Des Peuples ne pourra pas être tenu pour responsable des annulations imposées par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative.

Chaque voyageur est conscient, au vu des séjours et circuits que nous proposons, qu'il peut courir certains risques notamment dus à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant leur arriver à Au Cœur Des Peuples, aux guides ou aux prestataires.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils des accompagnateurs. Au Cœur Des Peuples ne pourra pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un voyageur.

Au Cœur Des Peuples recommande de lire régulièrement avant votre départ les indications données par le Ministère des Affaires Étrangères relatives aux pays visités ou traversés sur le site : www.diplomatie.gouv.fr (conseils aux voyageurs) ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 53 53. Si les circonstances sur place dans le pays de séjour l'exigent (sécurité du groupe, conditions météo, événements imprévus), Au Cœur Des Peuples se réserve le droit, directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs, de modifier un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire, sans que les voyageurs ne puissent prétendre à aucune indemnité.

FRAIS D'ADHÉSION

Il est nécessaire que vous soyez adhérent de l'association Au Cœur Des Peuples : cotisation annuelle de 20€ individuelle ou de 30€ par famille, valable un an (année civile en cours).

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription (courrier, PDF téléchargeable ou à remplir en ligne sur notre site www.acdpvoyage.com) doit nous être transmis dûment rempli, signé par le voyageur et accompagné d'un acompte de 35% du montant total du voyage TTC. L'inscription devient définitive à compter de la réception du chèque de l'acompte et du bulletin d'inscription complété, daté et signé ou de la validation du bulletin d'inscription via notre site internet. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation et un guide du voyageur complet

comprenant : programme détaillé, liste de matériel, formalités, informations pays, ... Le solde devra impérativement être réglé 45 jours avant la date du départ, sans relance de notre part.

Inscription à plus de 45 jours de la date du départ : le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un acompte de 35 % du montant du voyage et de 20€ ou 30€ d'adhésion, par chèque bancaire à l'ordre de « Au Cœur Des Peuples » ou par Carte Bancaire sur notre site internet. Pour les clients en dehors de la zone euro, les frais de transaction seront à la charge de ceux-ci. Le client n'ayant pas respecté ces dispositions est considéré comme ayant annulé son séjour sauf accord préalable. Inscription à moins de 45 jours de la date du départ : paiement de la totalité du voyage.

L'inscription doit être remplie précisément avec les noms et prénoms dans l'ordre figurant sur le passeport. Il pourra être perçu des frais d'annulation, selon le barème ci-dessous (rubrique « ANNULATION »).

TARIFS

Tous nos prix comprennent

- Tous les transferts associés aux départs et arrivées de l'aéroport
- La pension complète sur l'ensemble du séjour
- Les hébergements chez l'habitant, en maison d'hôtes et en Riad
- Les transports sur toute la durée du séjour (minibus, taxi, dromadaire, âne)
- L'encadrement et la prestation du guide et de l'accompagnateur sur tout le circuit
- La participation aux projets de solidarité menés par Au Cœur Des Peuples (6% du budget)
- L'ensemble des activités, des ateliers et les visites prévues au programme
- Les droits d'entrée sur les sites prévus au programme et pris en charge par Au Cœur Des Peuples
- L'assurance assistance rapatriement MAIF

Ne sont pas compris :

- Le transport aérien
- Toutes les boissons prises hors repas
- Toutes les dépenses d'ordre personnel
- Les déplacements privés en marge du programme du groupe
- Les visites non prévues au programme
- Les pourboires éventuels
- L'adhésion obligatoire de 20€ par personne et de 30€ pour une famille à l'association Au Cœur Des Peuples
- Pour certains séjours, 1 ou 2 repas libres en fin de séjour (spécifié dans les programmes fournis au moment de l'inscription)
- Les frais de visas et de vaccins.
- Les assurances annulation/interruption (2,50% du prix du séjour) ou annulation/interruption/bagages (2.70 % du prix du séjour)

Avertissement : toute variation des tarifs de nos partenaires pourra être répercutée sur le prix du voyage jusqu'à 30 jours avant le départ. A cette date, les voyageurs déjà inscrits pourront se désister sans frais, mais sans indemnité compensatoire d'Au Cœur Des Peuples au cas où les nouveaux tarifs ne leur conviendraient pas.

Les prix indiqués sont calculés sur la base d'un groupe de 4 personnes. Ils peuvent être majorés si le nombre de personnes est inférieur à ce nombre ou nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant le départ. Dans ce cas, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité (achat de billets d'avion Province/Paris, avion pour le Maroc, hôtels, trains, matériel de voyage, visas, vaccins).

Au Cœur Des Peuples vous proposera différentes solutions.

Au moment du paiement du solde, le tarif est réajusté en fonction du nombre réel de participants et une nouvelle facture sera envoyée (si supplément). Tout refus sera considéré comme une annulation et les conditions d'annulation seront appliquées.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnités.

Réduction famille : - 5%/personne à compter de la 4ème personne (même domicile).

ASSURANCES

Dans le but de vous protéger des incidents ou des accidents pouvant survenir pendant votre voyage, nous avons souscrit pour vous un contrat d'assurance « assistance/rapatriement/dommages corporels » (MAIF). Cette assurance est comprise dans le prix du séjour.

Nous conseillons de souscrire un contrat « Annulation/interruption » (Européenne d'Assurances), d'un montant de 2,50 % du prix du séjour ou un contrat annulation/interruption/bagages à 2.70 % du prix du séjour. Il suffit de l'indiquer sur votre bulletin d'inscription. Les conditions générales de ces assurances vous seront

remises avec les documents de voyage.

ANNULATION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage, le désistement doit être notifié par lettre recommandée avec A/R à Au Cœur Des Peuples, le cachet de la poste faisant foi.

La date d'annulation enregistrée permettra de déterminer le montant des frais variables selon les modalités suivantes :

Barème des frais d'annulation totale :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour, l'association conserve les droits d'adhésion et 5 % du prix du séjour (ces frais ne sont pas remboursables par la garantie annulation de l'assurance que nous vous proposons).
- Entre 60 et 30 jours avant le début du séjour, l'association conserve les droits d'adhésion et l'acompte versé, soit 35% du prix du séjour.
- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve les droits d'adhésion et 70 % du coût du séjour.
- Moins de 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve les droits d'adhésion et 100% du prix du séjour.

Barème des frais d'annulation partielle :

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) et que le voyage est maintenu, les frais d'annulation seront calculés pour chaque voyageur qui annule sur :

- Le prix des prestations nominatives et non consommées à la date d'annulation.
- Et la quote-part des prestations partagées du voyage qui seront consommées et partagées par les autres voyageurs (location de véhicule, chambre, prestation de l'accompagnateur, etc.).

NB : Ces retenues vous seront remboursées par votre assurance « annulation » si souscrite de votre part en cas d'annulation justifiée et dont le motif sera apprécié par l'assurance. Le montant de l'assurance (2,50% ou 2,70 % du prix du programme) et les frais d'adhésion (20 €) ne sont jamais remboursés.

NB : Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution d'une prestation doit être soumise à l'association Au Cœur Des Peuples par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives, ceci dans un délai de deux semaines après la date du retour du voyage. Au Cœur Des Peuples s'efforcera de trouver un accord amiable. Dans le cas échéant, toute contestation ou litige devra être porté devant le tribunal de commerce de Bordeaux (33).

DROIT D'IMAGE

Le voyageur autorise la publication des images de son séjour, sur lesquelles il pourrait être représenté, dans les publications éditées par Au Cœur Des Peuples ou ses partenaires, dans un but de promotion, de sensibilisation, de commercialisation concernant les activités de Tourisme Solidaire. Ceci comprend toute forme de diffusion et documents, qu'ils soient numériques, imprimés, projetés, ainsi que le cadre d'événements de promotion, sensibilisation ou commercialisation tels que Salons, Rencontres, Forums, etc.

En cas de refus de publication de son image par le voyageur, celui-ci doit en informer expressément Au Cœur Des Peuples par courrier recommandé.

AVIONS

Pour les séjours au Maroc, proposés « hors aérien », Au Cœur Des Peuples applique 30 € de frais administratifs par billet d'avion, dans le cas où l'association se chargerait de leur réservation à la demande des voyageurs. Le montant du prix de ces billets d'avion doit être payé par le voyageur avant leur achat par Au Cœur Des Peuples. Au Cœur Des Peuples vous communiquera à l'inscription le nom du ou des transporteurs aériens connus à cette date et susceptibles d'assurer vos vols. Un changement de nom de ou des compagnies postérieurement à votre inscription est possible.

Les horaires des avions peuvent varier jusqu'à quelques jours avant le départ. Toutes les compagnies peuvent être amenées à modifier sans préavis les horaires et/ou les itinéraires, ainsi que les aéroports de départ, du fait d'incidents techniques, politiques ou climatiques extérieurs à Au Cœur Des Peuples. Ces incidents peuvent entraîner des retards, des annulations ou des escales supplémentaires, changement d'appareil, de parcours.

Si le voyageur décide de renoncer au voyage en raison de ces modifications alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation prévus dans les conditions particulières de vente d'Au Cœur Des Peuples.

NB : Nous recommandons d'acheter des prestations relatives au préacheminement (trains, vols intérieurs, hôtels...) modifiables et remboursables et de prévoir un temps d'acheminement suffisant, notamment entre gare et aéroport et de vous présenter au comptoir d'enregistrement 2 heures minimum avant le décollage.

Au Cœur Des Peuples ne remboursera pas les prestations achetées et non utilisées.

Au Cœur Des Peuples ne remboursera pas les frais induits en cas de survenance d'un cas de force majeure, qui modifierait les prestations du voyage souscrit chez Au Cœur Des Peuples et/ou qui impliquerait la modification des prestations que vous auriez réservées pour assurer votre pré ou post acheminement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le transport aérien, sauf mention contraire, est à la charge du client. Au Cœur Des Peuples peut, s'il le souhaite et sur demande, le lui réserver.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations.

Tout prestataire est en droit de refuser ou d'interrompre une prestation au cas où le client enfreindrait la loi. Toute prestation demandée en surplus du contrat fera l'objet de l'établissement d'une facture dont le règlement sera exigé de suite. La responsabilité d'Au Cœur Des Peuples ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission qui malgré les contrôles et vérifications aurait pu être glissée dans le document et ne pourrait être qu'involontaire.

Extrait du code du tourisme

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les prestations de restauration proposées ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
12. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de

rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Les prestations de restauration proposées ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7. de l'article R. 211-4 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13. de l'article R. 211-4 ;
21. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13. de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13. de l'article R.211-4.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir 1 fiche par personne. Si plusieurs personnes sont inscrites sur le bulletin ci-dessous, le 1^{er} voyageur (fiche n°1) a la responsabilité de transmettre toutes les informations concernant l'association aux autres voyageurs. A réception du bulletin, nous vous adressons la confirmation de votre inscription avec votre facture.

VOYAGE

Les noms et prénoms inscrits sur ce bulletin doivent être identiques à ceux inscrits sur la pièce d'identité utilisée pour le voyage (passeport ou carte d'identité selon le pays visité).

Je m'inscris au séjour suivant (référence, durée et dates de départ sur les pages séjours) :

Référence du voyage :

Séjour :

Durée (jours) :

Date de départ :

Date d'arrivée :

FICHE N°1	FICHE N°2
Civilité : Nom : Prénom..... Date de Naissance : Nationalité : Adresse : CP : Ville : Tél : Portable : Courriel : N° Passeport : Lieu d'émission : Délivré le : Expire le :	Civilité : Nom : Prénom..... Date de Naissance : Nationalité : Adresse : CP : Ville : Tél : Portable : Courriel : N° Passeport : Lieu d'émission : Délivré le : Expire le :
Informations complémentaires : Profession : Groupe sanguin : Allergies / Problèmes particuliers : Demande particulières (nourriture, confort) : Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : Téléphone :	Informations complémentaires : Profession : Groupe sanguin : Allergies / Problèmes particuliers : Demande particulières (nourriture, confort) : Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : Téléphone :

FICHE N°3	FICHE N°4
Civilité : Nom : Prénom..... Date de Naissance : Nationalité : Adresse : CP : Ville : Tél : Portable : Courriel : N° Passeport : Lieu d'émission : Délivré le : Expire le :	Civilité : Nom : Prénom..... Date de Naissance : Nationalité : Adresse : CP : Ville : Tél : Portable : Courriel : N° Passeport : Lieu d'émission : Délivré le : Expire le :
Informations complémentaires : Profession : Groupe sanguin : Allergies / Problèmes particuliers : Demande particulières (nourriture, confort) : Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : Téléphone :	Informations complémentaires : Profession : Groupe sanguin : Allergies / Problèmes particuliers : Demande particulières (nourriture, confort) : Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : Téléphone :



ASSURANCE

Toutes nos formules de voyage comportent automatiquement un contrat MAIF assistance/rapatriement. Toutefois merci de nous communiquer les coordonnées de votre assurance multirisques/rapatriement personnelle.

Compagnie : N° ce contrat : Tél. assistance :

RÈGLEMENT

- **Adhésion** : Adhésion à l'association obligatoire individuelle (20€) ou familiale (30€).

Type d'adhésion : ☐ Individuelle ☐ Familiale Nombre d'adhésions : Total : €

- **Assurances** :

Je souscris à l'**assurance « Annulation »**.

(le tarif de l'assurance est calculé selon le prix de votre séjour : séjour jusqu'à 700 € / assurance 12 € - séjour de 700 € à 1 500 € / assurance 19 €. Réduction de 20% de la 4ème à la 8ème personne). Conditions générales de ventes Européenne d'Assurance sur demande.

☐ oui (Le montant sera ajouté au solde sur votre facture) ☐ non

Je souscris à l'**assurance « Multirisques »** (annulation, interruption, rapatriement).

(le tarif de l'assurance est calculé selon le prix de votre séjour : séjour jusqu'à 700 € / assurance 35 € - séjour de 700 € à 1 500 € / assurance 45 €. Réduction de 20% de la 4ème à la 8ème personne). Conditions générales de ventes Européenne d'Assurance sur demande.

☐ oui (Le montant sera ajouté au solde sur votre facture) ☐ non

☐ option garantie prix (Tarif de l'assurance avec option : séjour jusqu'à 700 € / assurance 43 € - séjour de 700 € à 1 500 € / assurance 53 €). Réduction de 20% de la 4ème à la 8ème personne).

PRIX UNITAIRE SÉJOUR	NOMBRE D'INSCRITS	TOTAL
€		€
Total Adhésion		€
Total TTC		€
ACOMPTE 35 % à régler à l'inscription		€

- **Règlement** :

☐ Par chèque bancaire (à l'ordre de Au Coeur Des Peuples)

☐ Par virement bancaire : Code IBAN : FR76 3000 4020 4500 0100 6746 735 - BIC : BNPAFRPPBOT

☐ Par carte bancaire

J'autorise l'association Au Coeur Des Peuples à débiter ma carte bancaire pour l'acompte à l'inscription (35% du prix total) et pour le solde du voyage, 45 jours avant le départ.

Nom et prénom du titulaire de la carte bancaire :

N° CB : Expire le : Cryptogramme (3 chiffres au dos de la CB) :

Je soussigné(e), agissant en mon nom et/ou en celui des autres personnes inscrites, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que de la charte d'Au Coeur Des Peuples. Je les accepte.

Je certifie que l'état de santé de toutes les personnes inscrites et de moi-même permet d'effectuer ce voyage.

Je décharge l'association Au Coeur Des Peuples de toute responsabilité concernant mes enfants mineurs inscrits à ce voyage.

Nom et prénom du signataire :

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvée ») :

Remarque sur la sécurité : pour chaque pays, le Ministère des Affaires Etrangères publie des fiches « conseils aux voyageurs » sur son site Internet. Vous y trouverez les dernières recommandations notamment en matière de sécurité, formalité, santé (www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Bulletin d'inscription à retourner complété et signé, accompagné du règlement de l'acompte, à l'adresse suivante :

Association de Tourisme Solidaire AU COEUR DES PEUPLES
Maison des Associations - 1, route des Bénévoles 33470 GUJAN-MESTRAS
ou par mail (document scanné et signé) à : contact@acdppvoyages.com



AU COEUR DES PEUPLES
VOYAGES AUTHENTIQUES ET SOLIDAIRES

ASSOCIATION AU COEUR DES PEUPLES

32, rue du Maréchal Foch - Tél. +33 633 37 70 39 - contact@acdppvoyages.com - www.acdppvoyages.com
SIRET N° 798 838 645 00017 - RC PRO MAIF N° 3821902 M - Immat. ATOUT FRANCE N° IM033140009

Copyright : Au Coeur Des Peuples - Crédit photos : Brigitte RUIZ